

Commune d'EMANVILLE (Eure)

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal Séance du 26 juin 2020 (convocation du 04 juin 2020)

Le vingt-six juin deux mil vingt, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement dans la salle polyvalente à huit clos en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Thierry DULUT

ETAIENT PRESENTS : formant la majorité des membres en exercice, M. Thierry DULUT, Mme DUMONT Françoise, Mme BLAISOT Katia, Mme PASQUET Katia, M. LOUVET Eric, M. GALLAND Sébastien, Mme DECAEN Catherine, Mme DE MAGALAHES Sandrine, M. MANIERE Pierre, Mme ARMAND Monique, Mme CORDIER Cendrine, M. COMBE Benoit

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme GUIOT Coralie, M. MONNIER Gaëtan, M. GIER Fabrice

ETAIENT ABSENTS :

Mme Katia PASQUET a été désigné comme Secrétaire de Séance.

I. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à Mme DUMONT Françoise, la doyenne et 1^{er} **adjointe au Maire. Madame la doyenne présente le Compte Administratif 2019 :**

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Résultat reporté N-1		+ 478 564.53 €
Dépenses de l'exercice	- 261 884.66 €	
Recettes de l'exercice	+ 305 735.96 €	
Résultat de l'exercice		+ 43 851.30 €
	SOLDE 2019	+ 494 954.71 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
Résultat reporté N-1		- 16 390.18 €
Dépenses de l'exercice	- 273 238.28 €	
Recettes de l'exercice	+ 54 453.20 €	
Résultat de l'exercice		- 218 785.08 €
	SOLDE 2019	- 235 175.26 €

**RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2019 EXCEDENT : +
287 240.57 €**

Après avoir entendu Monsieur le Doyen, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

II. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à Madame Françoise DUMONT, la doyenne et 1^{ère} adjointe au Maire. Madame Françoise DUMONT de l'Assemblée présente le Compte Administratif 2019 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Résultat reporté N-1		+ 87 413.47 €
Dépenses de l'exercice	- 24 642.60 €	
Recettes de l'exercice	+ 35 342.32 €	
Résultat de l'exercice		+ 10699.72 €
SOLDE 2018		+ 98 113.19 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Résultat reporté N-1		+ 25 453.02 €
Dépenses de l'exercice	- 35 817.80 €	
Recettes de l'exercice	+ 82 163.00 €	
Résultat de l'exercice		+ 46 345.20 €
SOLDE 2018		+ 71 798.22 €
RESULTAT GLOBAL + 169 911.41 €		

Après avoir entendu Monsieur le Doyen de l'Assemblée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

III. AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2019

Madame la doyenne propose l'affectation du résultat 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 43 851.30 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 478 564.53 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 522 415.83 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 235 175.26 €
E Solde des reste à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0 € 0 €
Besoin de financement = F = D + E	+ 235 175.26 €
AFFECTATION = C = G + H	+ 287 240.57 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 235 175.26 €
2) H = Résultat de l'exercice (fonct.-invest.)	+ 287 240.57 €
DEFICIT REPORTE D 002	0

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2019

Madame Françoise DUMONT, la doyenne propose l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 10 699.72 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 87 413.47 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 98 113.19 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0 € + 71 798.22 €
E solde des reste à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0 €
F Besoin de financement = F = D +E	0 €
C AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 98 113.19 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

V. COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2019.

Le Compte de Gestion 2019 du budget de la Commune, après rapprochement du Compte Administratif 2019 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2019 du budget à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Et après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2019 correspondant au Compte Administratif 2019 du Budget de la Commune.

VI. VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2019.

Le Compte de Gestion 2019 du budget Assainissement 2019, après rapprochement du Compte Administratif 2019 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité Administrative,

Et après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion Assainissement 2019 correspondant au Compte Administratif 2019 du Budget Assainissement.

VII. AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DU SIEGE DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'amortir les travaux effectués par le SIEGE, rue Maubuisson au cours de l'année 2019 pour un montant total de **12 985.23 €** qui correspond à :

- 8 342.05 € pour Renforcement du réseau Distribution Publique (rue Maubuisson RRP)
- 4 643.18 € pour Renforcement du réseau Eclairage Publique (rue d'Avrilly ERP)

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'amortir l'intégralité de cette somme sur le budget de l'année 2020. Ceci se traduira par une inscription en dépenses au compte 042-6811 qui viendra alimenter une recette au compte 040-28041582.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir l'intégralité de cette somme sur le budget de l'année 2020. Ceci se traduira par une inscription comptable comme indiqué ci-dessus.

VIII. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2020 telles que synthétisées comme suit :

<u>Section</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	550 723.40 €	550 723.40 €
INVESTISSEMENT	338 120.75 €	338 120.75 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2020 tel que ci-dessus énoncé.

IX. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2020 telles que synthétisées comme suit :

<u>Section</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	159 086.19 €	159 086.19 €
INVESTISSEMENT	137 958.05 €	170 366.19 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2020.

X. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Monsieur le Maire propose qu'au regard du budget les taux 2020 des taxes locales soient reconduits comme indiqué ci-dessous.

TAXES	TAUX 2019
HABITATION	10.99%
FONCIER BATI	10.60%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le vote des taux pour les quatre taxes locales 2020 comme suit :

TAXES	TAUX 2020
HABITATION	-----
FONCIER BATI	10.60%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

XI. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux personnes de droit privé comme suit :

NOM	Vote 2019	Vote 2020	NOM	Vote 2019	Vote 2020
ASPAREL - BARQUET	300 €	300 €	Association CHARLINE -ROUEN	30 €	30 €
Club de l'étang - EMANVILLE	600 €	300 €	Croix Rouge - LE NEUBOURG	30 €	30 €
Foyer Rural - EMANVILLE	150 €	150 €	La CLE - CONCHES	20 €	20 €
Coopérative Scolaire - EMANVILLE	250 €	250 €	Ecole Cousteau Beaumont le Roger	20 €	20 €
La Boule Emanvillaise	-	200 €	AGIR avec Becquerel - ROUEN	20 €	20 €
CFAIE BTP -VAL DE REUIL	60 €	70 €	Secours Populaire - CONCHES	20 €	20 €
CFA BTP EVREUX	-	70 €	Association des Paralysés de France	20 €	20 €
Fondation du Patrimoine- MONT-	50 €	50 €	Association PREHANDYS	20 €	20 €
Ass Sclérose en Plaque AFSEP- 31	30 €	30 €	HANDISUP - Mont Saint Aignan	20 €	20 €
Resto du cœur – CONCHES	30 €	30 €	Banque Alimentaire de l'Eure	20 €	20 €
AFM neuro musculaire TELETHON -	30 €	30 €			
Alcool Assistance – CONCHES	20 €	20 €	Sous-total		1760 €
- BRIONNE	20 €	20 €	DIVERS	220 €	240 €
Ass. Aide aux Victimes et Actions -	20 €	20 €	TOTAL	2000 €	2000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la répartition des subventions aux personnes de droit privé telle que présentée ci-dessus sous réserve que les bilans annuels soient présentés.

XII. ATTRIBUTION D'INDEMNITES DE FONCTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du receveur municipal et l'invite à délibérer.

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas accorder l'indemnité de conseil,
- De ne pas lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

XIII. ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de continuer le programme de l'accessibilité des ERP comme il avait été décidé par délibération le 28 mars 2017 n°20170303.

Monsieur le Maire propose au conseil 2 devis pour refaire l'allée principal du cimetière avec du sablon couleur brique mélangé à du ciment pour un meilleur maintien :

Le 1^{er} devis de la Société Magniez pour un montant de : 16 910.00 € HT soit 20 292.00 € TTC

Le 2^{ème} devis de l'Entreprise Manière TP pour un montant de : 12 033.39 € HT
(pas de TVA car c'est une microentreprise).

Monsieur Pierre MANIERE quitte la salle pour que le conseil puisse délibérer.

Au vu des éléments présentés, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'Entreprise Manière TP de 12 033.39 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce projet et à faire des demandes de subventions, notamment la DETR.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h15

DULUT THIERRY	DUMONT Françoise	BLAISOT KATIA
PASQUET KATIA	ARMAND Monique	COMBE BENOIT
CORDIER Cendrine	DE MAGALHAES Sandrine	DECAEN Catherine
GALLAND Sébastien	<i>GIER Fabrice</i> XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	<i>GUIOT Coralie</i> XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
LOUVET Eric	MANIERE Pierre	<i>MONNIER Gaëtan</i> XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX